28 nov 2008 -18:24

Appartient à Conseil des ministres du 28 novembre 2008

Groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Création du Groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Création du Groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a marqué son accord pour soutenir officiellement la création du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Le Conseil des ministres a approuvé la convention constitutive et les statuts et a attribué au GECT un budget de 30.000 euros. Il a également approuvé la désignation de Mme Sabien Lahaye-Battheu comme représentant de l'Etat fédéral à l'Assemblée et au Bureau, et de M. Gilbert Verkinderen comme suppléant.

Le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale est une plate-forme transfrontalière entre l'Intercommunale West-Vlaanderen, la province de Flandre occidentale, le Westhoekoverleg et des partenaires locaux, côté flamand, et des structures intercommunales, côté français. Le statut du groupement européen de coopération territoriale donne une base juridique à la collaboration définie par le Règlement n° 1082/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006, qui vise à promouvoir la coopération transfrontalière en Europe sur le plan local.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2020 - news.belgium.be